Le Petit Saiguèdien...

n° 37, Janvier 2019

Saiguède

SOMMAIRE :

- **Page 2 :**
- Sommaire
- **Page 3 :**
- Édito
- **Page 4 :**
- Inscription sur les listes électorales
- **Pages 5 :**
- Entretenir un fossé
- Mais aussi...
- **Pages 6 à 8 :**
- Conseils Municipaux
- **Page 9 :**
- L'École des Six Collines
- Les enfants et les écrans
- **Page 10 :**
- La vie du village
- **Page 11 :**
- La Ressourcerie
- **Page 12 :**
- Sécurité routière, stage de « révision »
- **Page 13 :**
- Le Comité des fêtes
- **Page 14 :**
- Manifestations à venir
- **Page 15 :**
- Infos pratiques

Directrice de la publication : *Catherine Cambefort*

Commission : *Sandrine Brousset, Brigitte Ribère, J-F Déodat, Stéphane Nohet*

Les mots du maire...

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés.

La fin d'année 2018 aura été fortement teintée de jaune. Le mouvement citoyen des « gilets jaunes », qui avait pour motivation initiale le rejet de l'augmentation de la taxe sur les carburants, s'est rapidement mobilisé autour d'une liste hétéroclite de nouvelles revendications.
Chacun appréciera selon ses sensibilités si elles sont justifiées et donc légitimes ou pas. Elles ne font pour autant que traduire le ras le bol et la colère des oubliés de notre système, et ce depuis de trop longues années.
Elles seront débattues lors du grand débat national qui débute ce mois ci. Cette concertation (absente jusqu'alors de toutes les décisions étatiques) portera sur quatre grands thèmes : transition écologique, fiscalité, organisation de l'Etat, démocratie et citoyenneté. Un avenir très proche nous confirmera si nos «Gouvernants » entendent mais surtout écoutent… et agissent. Nous savons tous qu'à l'impossible nul n'est tenu. Les Maires interpellaient depuis déjà plusieurs années sur les difficultés rencontrées et la perte de confiance. Nous n'étions pas entendus. Pourtant, nous sommes à votre écoute et au plus près de vos réflexions et problématiques.

L'équipe municipale peut faciliter ce dialogue. Elle a mis à votre disposition un cahier qui vous permet si vous le souhaitez de vous exprimer. Un site est dédié aux Maires pour faire remonter vos réflexions. L'équipe sera facilitatrice de débats que vous souhaiteriez initier sur la commune.
Je me suis moi-même exprimée sur ce qui concerne la vie de l'élue municipale que je suis et sur les problématiques que nous rencontrons au quotidien notamment depuis la création de ces communautés XXL suite à la loi NOTRe sur tout le territoire.
Difficultés de gouvernance, de représentativité, financières, de prises ou rendus de compétences, de développement, de transports, de maintien à domicile de nos ainés etc.

Après ces fêtes de fin d'année mouvementées, certains d'entre vous ont pu assister à la cérémonie des vœux de la municipalité le 13 janvier dernier et déguster notre traditionnelle galette. Nous les remercions pour cet excellent moment de convivialité et d'échanges, notamment à l'heure de ce « grand débat national » initié par le Président de la République.

Au nom du Conseil Municipal, du Personnel Communal, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles une bonne et heureuse année 2019, une bonne santé, beaucoup de paix, de solidarité et de fraternité.

Notre équipe municipale va continuer à œuvrer cette année afin de développer et préparer l'avenir de notre commune au sein du Muretain Agglomération qui construira cette année le nouveau Relais des Assistantes Maternelles sur notre commune.

Nos objectifs sont clairs : poursuivre l'amélioration de nos infrastructures comme l'école dont la rénovation et reconstruction devraient démarrer dans le courant du premier trimestre, préparer le dossier de rénovation de la salle des fêtes pour un démarrage de travaux en 2020.
Être partenaire de nos associations notamment de la nouvelle « ressourcerie » dont l'activité au public pourra démarrer après les travaux de mise en conformité des locaux. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour faire vivre ce lieu de partage d'expérience et d'échanges.

Nous souhaitons aussi œuvrer à maintenir et développer l'économie rurale sur notre commune.

Tout cela en conservant des finances saines, un faible endettement malgré les baisses des dotations de l'État et des ressources financières propres limitées. (- 31 000 euros de dotations d'état en 2018).
Ayons confiance dans notre avenir et celui de notre commune

Bonne lecture.
Catherine Cambefort, Votre maire

Infos...

Inscription sur les listes électorales

Quelques modifications sont apparues au 1° janvier 2019.

Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019, à l'exception de quelques situations particulières qui bénéficient du report de ce délai.

Il faut tout d'abord remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civiques et politiques.

Néanmoins, les français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales, s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Quant aux français obtenant la nationalité française à partir de 2019, ils sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.

Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie. Ils ne pourront voter qu'aux élections européennes et municipales.

Les élections Européennes du 26 mai 2019

Les élections européennes de 2014 ont décidé de la répartition suivante, pour les élus français :

Front de Gauche (4) - Europe Écologie Les Verts (6) - Parti Socialiste (13) - UDI-MoDem (7) - UMP (20) - Front National (24)

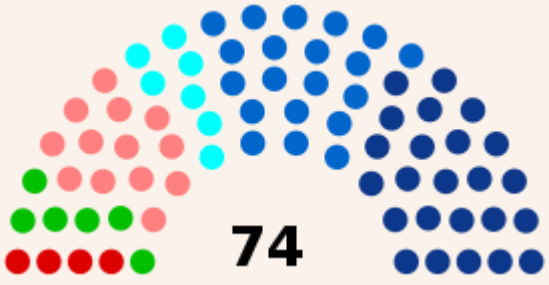

Depuis 2004, l'élection des députés européens français se fait au scrutin proportionnel plurinominal dans le cadre de huit circonscriptions, pour une durée de cinq années.

En 2019, ces élections se feront à nouveau dans le cadre d'une circonscription nationale unique.

En raison de la sortie prévue du Royaume-Uni de l'Union européenne, le nombre de sièges est redistribué. La France comptera 79 députés, soit cinq de plus par rapport à la précédente législature.

Infos...

Entretenir un fossé…

Définition : Il s'agit d'un ouvrage artificiel destiné à l'évacuation des eaux sans nuisance sur les fonds amont et aval. Un fossé peut assurer des fonctions d'intérêt privé, mais aussi d'intérêt général. Ainsi, il permet :

- le drainage des parcelles, pour permettre d'améliorer les usages des sols
- L'évacuation des eaux de ruissellement provenant des zones imperméabilisées

Réglementation : Tout propriétaire riverain d'un fossé est tenu d'en assurer son entretien régulier, au droit de sa propriété afin de le maintenir en bon état de fonctionnement et de lui permettre d'assurer sa fonction de libre écoulement des eaux provenant de l'amont de sa propriété. Le propriétaire du terrain inférieur ne peut pas élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire du terrain supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude sur le fond inférieur (*cf code civil articles 640 et 641*).

Entretenir le fossé signifie que périodiquement (en général chaque année, sauf règlementation locale), il faut enlever les embâcles, les amas de terre, les galets amenés par les eaux.

Pour info, l'appellation « fossé mère » n'existe pas. Et seuls les fossés publics en bordure de route sont entretenus par la commune ou le Conseil départemental.

Mais aussi...

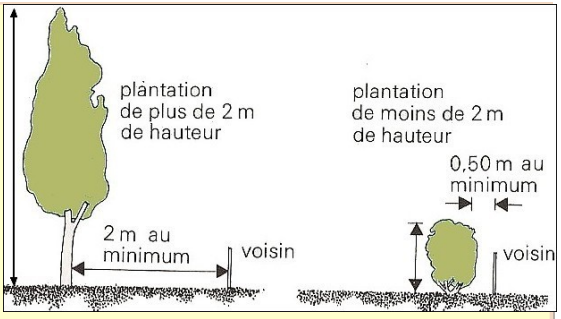

Les plantations (arbres, haies…) sont gérées par les articles 670 à 673 du Code civil.

Ainsi, sont réputés mitoyens, les arbres plantés sur la ligne séparatives. L'élagage revient donc à l'un des deux voisins, voire aux deux. Mais chaque propriétaire peut exiger l'arrachage de ces arbres.

Le dessin confirme la jurisprudence. La distance se calcule à partir du milieu du tronc… Lorsque les branches d'un arbre surplombent le fonds du voisin, celui-ci peut obliger le propriétaire à les couper ou à les faire couper.

L'article 673 du Code civil, n'est toutefois pas applicable aux fonds séparés par une voie communale affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public par délibération du conseil municipal. Les propriétaires sont ainsi assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, **à l'aplomb de ladite voie.** Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées , de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Si vous n'avez pas le droit d'élaguer vous-même les branches de l'arbre de votre voisin, vous pouvez en revanche exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans, même au risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, vous n'êtes pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, vous pouvez les ramasser.

Quant aux plantations en bordure de route, dès lors qu'elles sont au dessus du niveau de celle-ci, l'entretien et la responsabilité en revient au propriétaire riverain.

Compte rendu du conseil municipal 15 novembre 2018 *(résumé)*

PRÉSENTS : Catherine CAMBEFORT, Stéphane NOHET, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Sandrine BROUSSET, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Jean-Louis DUPUY, Francis DUPIRE, Robert FAURÉ, Christian DONADELLO. Excusé : Paul OLIVENCIA. ABSENT : Philippe GARREL

Ce conseil municipal est particulièrement long. Il est disponible en Mairie.

1) Muretain Agglo : Fonds de concours Eglise

02) SIECT : Élection délégué

03) Muretain Agglo : Compétence supplémentaire « Production et livraison de repas »

04) ONF : Affouage 2018-2019 parcelle 4

05) Muretain Agglo : Adhésion groupement de commande fournitures administratives

06) Muretain Agglo : Attribution Fonds de concours toiture Eglise

07) MURETAIN : Convention service à table

08) Soutien au Conseil départemental

9) ECOLE /Subvention projet piscine

10) ECOLE : demande subvention à Monsieur le Président du Conseil Départemental

11) ECOLE : demande subvention DETR à Madame la Sous-Préfète

12) ECOLE : demande subvention à Madame la Présidente de la Région

13) ECOLE : autorisation à Madame le Maire de contracter Emprunts

14) Taxe Aménagement majoré sur secteur rue du Ruisseau

15) Indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor

16) Muretain agglo : Révision libre Attribution de Compensation 2018

17) Projet Ressourcerie : Convention

18) Locaux Ressourcerie : demande subvention à Monsieur le Président du Conseil Départemental

19) Réforme gestion liste électorale : Institution et mise en place d'une commission de contrôle

20) Académie de Toulouse : Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

21) Ecole numérique : Demande subvention au Conseil Départemental

22) Permis de construire : 3 Logements

23) Subvention sur Projet : Feu d'artifice

Compte rendu du conseil municipal 13 décembre 2018 *(résumé)*

PRÉSENTS : Catherine CAMBEFORT, Stéphane NOHET, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Sandrine BROUSSET, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Jean-Louis DUPUY, Francis DUPIRE, Paul OLIVENCIA.
POUVOIRS : Robert FAURÉ donne pour à M. Jean-Louis DUPUY, Christian DONADELLO donne pouvoir à M. Brigitte RIBÈRE. ABSENT : Philippe GARREL

***01)* SIECT : Extension périmètre du Syndicat aux Communes de Cazères, Couladère et Plagne – modification des statuts du Syndicat : Vote pour à l'unanimité**
Madame le Maire expose que le comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch a voté le 12 novembre 2018 une modification statutaire visant essentiellement à étendre son périmètre d'intervention sur la Communauté de Communes Coeur de Garonne, aux communes de Cazères, Couladère et Plagne.

02) Indemnités gardiennage église : Vote pour à l'unanimité.
Madame le Maire demande à l'assemblée de certifier les indemnités versées au titre du gardiennage de l'église pour l'année 2018, soit 150 € nets à chacune des deux intervenantes..

03) Crédits à engager avant le vote du Budget 2019 : Vote pour à l'unanimité.
Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon la répartition par nature

Compte rendu du conseil municipal 24 janvier 2019 *(résumé)*

PRÉSENTS : Catherine CAMBEFORT, Stéphane NOHET, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Sandrine BROUSSET, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Francis DUPIRE, Paul OLIVENCIA, Robert FAURÉ, Christian DONADELLO.
ABSENTS : Jean-Louis Dupuy, Philippe GARREL.

***01)* Restructuration et extension Ecole : Demande de prêt : Vote pour à l'unanimité**
Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 420 000,00 EUR et présente l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale

Durée du contrat de prêt : 20ans
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,73%

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

02) Statuts Muretain Agglo au 1er janvier 2019 : Vote pour à l'unanimité.
Madame le Maire expose à l'assemblée :

Suite à la fusion, le conseil de communauté peut décider, dans le délai de un an suivant la date d'entrée en vigueur pour les compétences optionnelles leur restitution aux communes ou leur conservation, dans le délai de deux ans pour ce qui concerne les compétences supplémentaires.
Le choix de conserver ou restituer des compétences supplémentaires, permet de distinguer les actions qui relèveront du niveau communal de celles qui seront exercées par la communauté. A défaut de délibération, le Muretain Agglo exercera l'intégralité de la compétence transférée.

Le Muretain Agglo a décidé de rassembler dans un même document l'ensemble de ces ajustements de compétences optionnelles et supplémentaires pour donner une vision stabilisée des compétences exercées par la Communauté à compter du 1er janvier 2019.

03) Muretain agglo : Modalités de restitution de la compétence Restauration (patrimoniales, financières, de personnels) : Vote pour à l'unanimité.

Madame le Maire expose le contexte : par délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018, le conseil communautaire du Muretain Agglo a décidé la restitution formelle de la compétence « restauration » en la supprimant de son intérêt communautaire « action sociale d'intérêt communautaire » au 31 décembre 2018 aux 26 communes du territoire.
Par délibération du 13 novembre 2018, n° 2018-121, il a décidé la création d'un service commun « service à table » au 01/01/2019 et a approuvé la convention constitutive.
Entendu cet exposé, Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour :

- **VALIDER** qu'il n'y a aucun personnel à transférer à la Commune
- **APPROUVER** la conservation par le Muretain Agglo de l'ensemble des contrats et marchés en cours jusqu'au 31 décembre 2019 à l'exception des contrats de fluides et/ou des marchés s'y rapportant conformément au tableau annexé et ce pour faciliter l'exercice de la compétence par la Commune au 1er janvier 2019
- **APPROUVER** le report de l'inventaire des biens au 31/12/2019 compte tenu que les marchés d'acquisition de matériels seront également exécutés par la communauté jusqu'à cette date

***04)* Ecole numérique : acquisition matériels : Vote pour à l'unanimité**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal divers devis concernant l'achat de matériels informatiques pour l'École Communale des six collines dans le cadre de la convention appel à projets, École numérique. La Société EMP de Rieumes est choisie pour l'essentiel du matériel, pour un montant de 11 581.97 € HT, représentant les équipements les plus importants. D'autres équipements et mobiliers complémentaires sont choisis auprès d'autres professionnels. (cf délibération)

05) SDEHG : Contribution communale pour petit travaux inopinés d'éclairage -Délibération de principe 19 : Vote pour à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale.**
Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

06) Travaux atelier Programme Carte blanche : Demande de subvention au Conseil Départemental : Vote pour à l'unanimité.

Madame le Maire expose la possibilité de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de mise aux normes des bâtiments de la ressourcerie, dans la cadre du programme Carte Blanche. Le montant des travaux est estimé à 15656 € HT.

« Le grand débat »

Afin d'apporter votre contribution, votre députée, **Monique Iborra** vous représente. Vous pouvez lui écrire à sa permanence par voie postale ou électronique.

Voici les coordonnées de votre député :

Monique IBORRA

Par e-mail :

- ***monique.iborra@assemblee-nationale.fr***
- ***monique.iborra@orange.fr***

Sa permanence parlementaire est située

22 Boulevard Vincent Auriol 31170 Tournefeuille

Téléphone : 05 61 44 63 82

L'École des Six Collines...

Chorale de Noël

Un joli spectacle de chants et de danses a enchanté parents et enfants lors de la kermesse de Noël.

C'est toujours un grand moment de plaisir partagé.

Merci à tous, à l'équipe enseignante pour son travail, aux ATSEM, aux personnels de l'ALAE et aux parents d'élèves pour leur implication.

Et les écrans…

Nos plus jeunes passent de plus en plus de temps devant la télévision, sur leurs tablettes ou smartphones. Petit rappel…

Avant 3 ans, l'enfant a besoin de découvrir ses sensorialités, ses repères avec ses parents. Il faut donc passer du temps avec lui, sans télé.

De 3 à 6 ans, l'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels. Les écrans doivent être limités, mais surtout partagés.

De 6 à 9 ans, l'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social. Cela se fait avec les parents.

De 9 à 12 ans, l'enfant a besoin de découvrir la complexité du monde. Les parents doivent impérativement lui apprendre à se protéger et à protéger ses échanges.

Après 12 ans, l'enfant s'affranchit de plus en plus des repères familiaux. Néanmoins, les parents doivent rester disponibles, son apprentissage est loin d'être terminé.

Les règles en fait sont simples : pas de téléphone pendant les repas, ni la nuit.

Pour rappel, la Direction de l'évaluation, de la perspective et de la performance a interrogé 27000 collégiens de 3°, quant aux programmes qu'ils regardent à la télévision. Il en ressort, entre autre, qu'un élève accro à la téléréalité verra ses notes baisser et stagner en dessous de la moyenne. Il est aussi confirmé que la lecture, magazines, romans jeunesse ou journaux permet une meilleure moyenne.

La vie du Village

Messe de Noël

Cette année encore, la messe de Noël célébrée par le Père Vasseur, a réuni de nombreuses personnes en notre église.

Les organisateurs remercient tous les bénévoles qui la préparent (décorations, chorale, les animaux et leurs accompagnateurs…), sans oublier le comité des fêtes qui permet, grâce au vin chaud servi à la fin de la messe, de prolonger ce moment de partage.

Les vœux...

La cérémonie des vœux a permis un moment de partage et d'échanges intergénérationnels à l'abri communal.

La présidente de Récup@lys a présenté l'association qui s'installe à Saiguède en ce début d'année, pour ouvrir ses portes avant la fin du premier semestre.

Chacun était ravi de déguster des galettes des rois autour d'un café ou d'un verre de cidre.

Récup@lys...

L'association Récup@lys s'installe dans les locaux de la rue Fondvieille.

« Rien ne se perd, tout se transforme »

Ça y est ! L'association **Récup@lys** s'installe dans les locaux de la rue Fondvieille, suite à la signature d'une convention entre la Mairie et l'association. Cette convention est le résultat d'une phase de réflexion et de préparation avec la Mairie. Nous remercions les élus pour la confiance qu'ils nous accordent.

Quel est le projet ?

Tous les objets soi-disant obsolètes, encombrants faciles à réparer… Au lieu de les jeter, nous voulons leur donner une seconde chance.

Le projet est celui d'une ressourcerie et d'un lieu de partage organisés autour de l'économie circulaire et de la bibliothèque. Pour ce qui est de la bibliothèque, la mairie met à disposition de l'association le fond de livres existant. Il sera alimenté au fur et à mesure du temps par une partie des dons de livres reçus à la ressourcerie.

Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

Une recyclerie/ressourcerie collecte les objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour les revaloriser et les revendre sans but lucratif. Elle récupère tout ce que l'on trouve dans une maison : meubles, vaisselle, vêtements, déco, jouets, matériel de puériculture et sportif, outils, …

L'association proposera des objets d'occasion à prix démocratique, du détournement d'objets, et des créations en récupération. Il nous tient à cœur que le lieu soit animé et porteur de valeurs comme la solidarité et la convivialité.

En effet, **Récup@lys** est un projet de ressourcerie mais sera aussi un lieu de vie et d'échanges. Ce projet constitue un défi à la fois environnemental, économique et sociétal pour lequel chacun a un rôle à jouer.

Quelles activités seront-elles proposées ?

En plus des activités de la ressourcerie, l'association proposera des ateliers de création et de revalorisation ainsi que des moments de partage autour du livre et de la littérature et de nos modes de consommation.

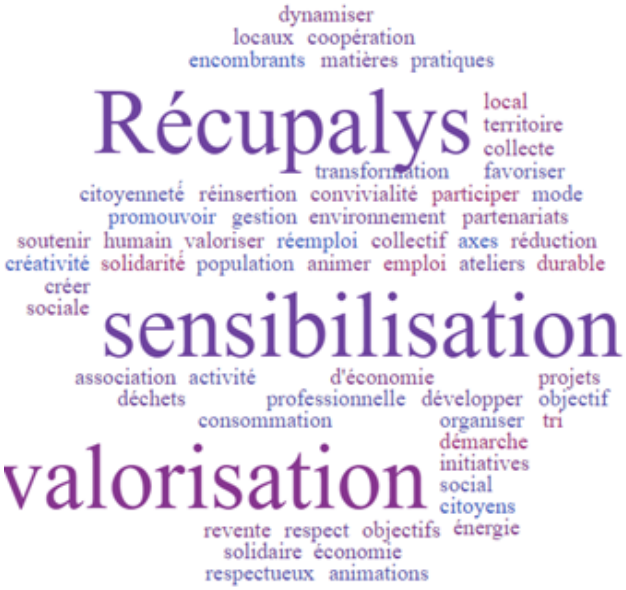

Quels sont les besoins ?

Nous avons besoin de votre soutien et participation pour créer un lieu convivial, vecteur d'une image positive du réemploi, où la récup et le partage deviendront des ressources.

Avant de pouvoir concrétiser toutes ces belles idées, nous devons effectuer des travaux pour la mise en conformité des locaux afin de pourvoir vous recevoir dans les meilleures conditions.

Pour le moment, nous sommes présents au local surtout le vendredi et/ou le samedi. N'hésitez pas à passer nous rencontrer au local pour discuter du projet ou si vous avez envie de nous donner un coup de main.

Pour nous joindre : Tel : 06.20.46.56.65

E-mail : recupalys@gmail.com

Facebook : Recupalys

Action Prévention Sécurité Routière...

Saiguédiens Séniors : Restez mobiles !

Et si on révisait ?

Vous avez obtenu votre permis au siècle dernier ?

La circulation, les panneaux étaient moins denses ?

La commune vous propose une demie journée pour réviser le code de la route !

Retrouvez vos 20 ans et chaussez vos lunettes pour être plus à l'aise sur nos chaussées bitumées.

En repartant de cette action, vous aurez une meilleure connaissance du Code Rousseau, des règles de partage de la voirie entre automobilistes, piétons, cyclistes et les ronds points n'auront plus de secret pour vous !

Vous êtes intéressé ? Merci de vous inscrire à la Mairie de Saiguède.

Cette action est destinée principalement aux retraités de notre commune mais peut être ouverte à tout autre Saiguédien détenteur du permis de conduire, en fonction du nombre d'inscrits.

Cette action gratuite sera animée par un intervenant bénévole de la Sécurité Routière et se déroulera :

le Mercredi 24 Avril 2019 de 14h

à 17h à l'abri communal.

Nous vous accueillerons dès 13h30 autour d'un café.

Comité des Fêtes Saiguède

Un nouveau bureau pour le Comité des Fêtes !

L'assemblée générale du Comité des Fêtes s'est tenue le 30 novembre dernier dans une salle pleine de Saiguédiens prêts à aider à l'animation dans leur village !
Après un bilan de l'année des activités réalisées, un nouveau bureau a été élu : **Nadine SENTENAC** reste Présidente et **Patricia CAMILLERI** devient son adjointe.
Stéphanie DUCHAMP conserve son poste de Trésorière et sera accompagnée de **Guillaume ONATE** en tant qu'adjoint.
Le poste de Secrétaire revient à **Julie EMAROT** et **Vincent SCOURZIC** son adjoint !

Un nouveau logo a été créé afin d'identifier les actions du Comité et de nouveaux moyens de communication ont été mis en place :

Page Facebook (likez nous !) : facebook.com/comitefetessaiguede/
Instagram (suivez nous !) : @comitesaiguede
Site internet à jour (consultez nous !) : www.mairiedesaiguede.fr rubrique associations
nouveau mail (contactez nous !) : comitesaiguede@gmail.com

Le Comité souhaite mettre en place de nouvelles activités, comme par exemple des soirées poker/ belotes/jeux, des initiations yoga/danse ou autre, des Olympiades sportives pour tout âge… Si vous avez des idées, n'hésitez pas à les soumettre au Comité via les moyens de communication ci-dessus et dire également ce que vous pensez de ces idées ! Vous pouvez aussi déposer vos courriers à la mairie.
Pour les règlements des repas, la permanence le samedi matin à la mairie sera maintenue mais vous pourrez également déposer directement votre règlement par chèque dans la boîte aux lettres de la mairie selon vos disponibilités. Si vous souhaitez par ailleurs participer à l'organisation des activités, le Comité recherche toujours des **bénévoles** actifs !
Vous pourrez aider ponctuellement et selon vos disponibilités, merci pour cela de transmettre vos coordonnées ou remplir le formulaire suivant : **https://goo.gl/X6UrzN**
Le Comité vous informera alors des besoins tout au long de l'année et vous pourrez préciser si vous souhaitez participer au cas par cas.

L'objectif du Comité des Fêtes est de proposer des actions pour faire bouger le village et ses habitants, et **le Comité a besoin de vous** pour cela !

Le nouveau bureau du Comité des Fêtes

Manifestations à venir…

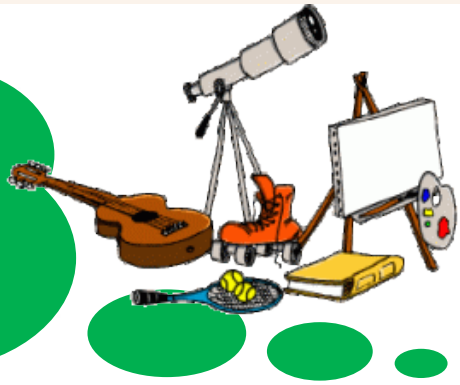

Dimanche 10 février

Atelier Loisirs

Par

Amusons Saiguède

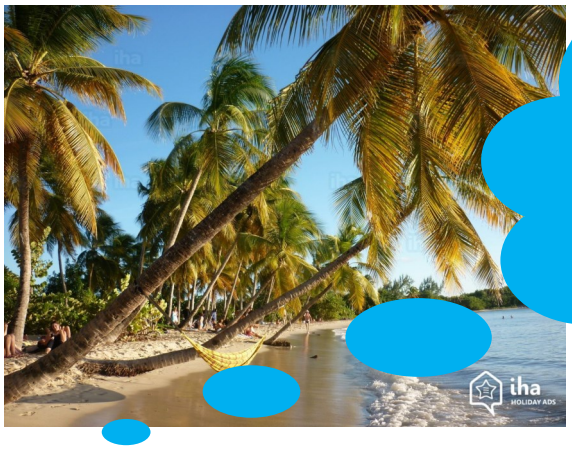

Samedi 16 Février

Repas Antillais

Par

Le Comité des Fêtes

Mardi 26 Mars

Tombola

de

L'École des six Collines

Samedi 13 avril

Soirée Dansante

Par

Le Comité des Fêtes

Toutes les manifestations sont annoncées sur le panneau lumineux du village

Horaires

La Mairie :

lundi : 15h30 à 18h – **mardi** : 15h30 à 19h

mercredi : 9 h à 12h – **vendredi** : 15h30 à 18h –

Tél : 05.61.91.68.74

e-mail : **mairie@saiguede.fr**

Site de Saiguède : **mairiedesaiguede.fr**

La Communauté des Communes Rurales des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle A fusionné avec Le Muretain Agglo

Accueil : 05.34.46.30.30

Site : www.agglo-muretain.fr

Responsable ALAE / ALSH :

06.44.16.91.89 ou 05.61.76.85.34

Renseignements factures, paiements :

Romain Clauzet : 05.34.46.61.05 ou

romain.clauzet@agglo-muretain.fr

Numéro unique petite enfance:

05.34.60.10.40 de 09h00 à 12h00

Le Relais Assistante Maternelle (R.A.M.) :

ram@agglo-muretain.fr

Votre déchetterie de Saint-Thomas :

Du 1er avril au 15 octobre :

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 18h30 :

Le samedi : de 10h à 13h et de 14h à 18h30

Du 16 octobre au 31 mars :

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 17h :

Le samedi : de 10h à 13h et de 14h à 17h

Vous pourrez obtenir un autocollant à la Mairie pour y accéder, sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

Divers

POMPIERS : 18 - SAMU : 15

GENDARMERIE : 17 – 05.34.47.01.80

Centre anti-poison : 05.61.77.74.47

Eau : 05.61.56.00.00 - EDF : 0 810 131 333

Les pharmacies de garde autour de Saiguède :

Pharmaciesdegarde.com ou le 3237

Toulouse Accueil Soins Urgents

ENFANTS - Ouvert 7 jours sur 7

COMU (Centre d'Orientation Médical Urgentiste)

05.34.59.74.01 (Centre Médical Bernadet)

Plaisance du Touch

3966 : Toujours un médecin à l'écoute des patients en Midi-Pyrénées

(la nuit, le week-end et les jours fériés)

Le « bruit » :

Lundi au vendredi :

8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h et 16 h à 18 h

(Le non-respect de ces horaires est une infraction passible d'une amende conformément à l'article 131-3 du code pénal)

Le piéton de Saiguède…

S'étonne encore de constater le brûlage de déchets verts sur notre commune. Et rappelle l'interdiction totale de ces feux, en toute période de l'année.

Ces déchets doivent être amenés à la déchetterie de Saint-Thomas ou être utilisés en compost individuel.

Pour rappel, sont considérés comme déchets verts : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

(Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).

Repas Antillais…

Samedi 16 Février à partir de 20 heures